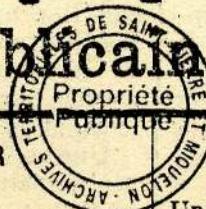


# LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

## Journal Républicain



PRIX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance).  
Pour la Colonie.  
Un an.... 12 fr. 00. — Six mois.... 7 fr. 00  
Union Postale  
Un an.... 15 fr. 00. — Six mois.... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Saint-Pierre &amp; Miquelon

PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 3 fr. 00  
Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

### LES PASSAGERS DU « SYLVIE »

Dès mardi matin, c'est-à-dire avant que les passagers du Saint-Michel et de Juanita ne soient débarqués, l'hôpital était encombré de malades à un tel point que l'on était obligé de refuser ceux qui se présentaient dans d'aussi mauvaises conditions que ceux déjà hospitalisés.

Nous avions donc bien raison de dire que le vapeur à passagers serait surtout le pourvoyeur de l'hôpital.

Avec l'expérience que chacun a pu acquérir sur les conséquences des traversées par vapeur, nous ne supposions pas un instant que nos prévisions pessimistes auraient pu être dépassées.

À ce sujet, il faut bien reconnaître que l'armement du Sylvie s'est fait dans les plus mauvaises conditions possibles par le manque de temps, et surtout par la précipitation que l'on a été obligé de mettre pour rester dans la limite restreinte de ses trois jours de planche à Saint-Malo.

Tout, forcément, a été fait à l'heure, et malheureusement, en plus de cette précipitation regrettable, les vivres et l'eau laissaient beaucoup à désirer.

Aussi, les hommes hospitalisés sont-ils atteints de fortes diarrhées ayant beaucoup d'analogie avec celles de la fièvre typhoïde.

Le matériel des cuisines était tout ce qu'il y a de plus insuffisant, des poêles Atlantic comme ceux que l'on met à bord des goëlettes pour seize ou dix-huit hommes, et dans lesquels il était souvent impossible de faire du feu les jours de mauvais temps par ne pas avoir d'abris convenables. Les jours ordinaires, les cuisiniers improvisés parvenaient à les allumer en y sacrifiant une partie de la graisse destinée à faire la soupe, de telle sorte que trop souvent les hommes étaient obligés de manger froid.

Il faut cependant que nous disions que M. Légasse avait tenu à faire l'expérience de sortes d'autoclaves à double enveloppe actionnées par la vapeur des treuils. Ces gigantesques marmites à l'américaine n'ont donné en pratique

que de mauvais résultats, leur installation sur le pont n'ayant pas prévu de les mettre à l'abri des coups de mér et de roulis. Aussi, dès le lendemain ou surlendemain du départ a-t-on requisitionné d'un patron N° Heudes, une chaudière à soupe qui lui a été louée à raison de trente francs pour la traversée. Et encore, il regrettait en quelque sorte d'y avoir accédé à aussi bon marché en raison de ce que sa malheureuse chaudière était toujours au feu et que son usure allait être mise à une rude épreuve.

Quantités de conserves avariées ont dû être jetées par dessus le bord sur la plainte des hommes, et d'ordre du médecin.

Quarante huit heures après le départ, il nous a été assuré qu'il y avait des hommes qui n'avaient pas encore mangé, autre chose que du biscuit, le pain ayant été absorbé dès la première journée.

Pour boire l'eau versée dans des baisses ou des gamelles, ils étaient obligés de boire à même comme font certains animaux.

En atténuation du mauvais effet de cette organisation défectueuse, il convient cependant de dire que M. Louis Légasse, orné de son huit-reflets parisien, a honoré ses transportés de les accompagner jusqu'à hors des passes de Saint-Malo; qu'il est allé jusqu'à offrir le champagne aux personnages qui l'accompagnaient.

Quant aux marins, en un discours infatigé, il les a assurés d'une heureuse et courte traversée de huit jours, en leur disant que c'était grâce à lui et à la Morue française qu'ils allaient être transportés à Saint-Pierre par un vapeur et avec tout le confortable moderne, de manière à pouvoir prendre, dès en arrivant, leurs travaux d'armement sans avoir éprouvé les fatigues d'une longue et pénible traversée. On nous a même assuré qu'il avait promis une gratification de 2.000 francs au commandant du Sylvie s'il faisait la traversée en moins de dix jours.

Que de bluff, quand on est à même de se rendre compte de ce qui est arrivé. quand l'on constate dans quelles conditions de mauvaise hygiène ces mal-

heureux passagers ont été débarqués; qu'il y a donc loin comme toujours des belles paroles ronflantes, aux précautions humanitaires et hygiéniques prises pour sauvegarder la santé des passagers.

Si l'on veut s'en rendre compte, il n'y aura qu'à faire une enquête auprès des marins et patrons qui bien entendu ne sont pas au service de la Morue française à quelque titre que ce soit, et l'on verra que nous n'exagérons rien.

Déjà l'an dernier, le Saint-Pierre-Miquelon, pour profiter d'un plus grand nombre de passagers, s'était fait autoriser au Havre comme si le navire devait être entièrement consacré aux passagers sans marchandises. Malgré cette autorisation en quelque sorte surprise, l'autorité maritime de Saint-Malo avait dû, à la suite de réclamations de marins, faire débarquer plusieurs équipages.

En raison des précautions hygiéniques que l'on prend de toutes part, ce n'est cependant pas précisément du bétail que l'on transporte, et la moindre des choses aurait dû être; pensons nous, de prendre toutes les précautions pour sauvegarder la santé d'une masse d'hommes aussi considérable.

Ceux qui diront que nous exagérons, n'ont qu'à se rendre à l'hôpital, et ils verront que les salles regorgent de malades.

### Saint-Pierre à l'agonie

Un seul point sur lequel tout le monde est d'accord, parce qu'il crève les yeux, c'est que Saint-Pierre se meurt, c'est que Saint-Pierre est à l'agonie: nos voisins s'en réjouissent et nous, nous restons impassibles.

Quant au remède à appliquer, (et il y en a) tout le monde en parle, mais personne ne se résout à en faire ou à en demander l'application.

Les uns se bernent d'une religiosité transcendante, d'autres se pâment d'aise à voir combien M. Légasse a de ressources dans son sac pour se tirer d'embarras par ces mauvaises années, en se fichant de la simplicité de ceux qui

lui procurent le moyen de faire fructifier sa petite affaire sans se préoccuper de celles de l'intérêt général.

Et pourquoi les uns et les autres perdent-ils leur temps et leurs paroles en lamentations stériles ?

Est-il besoin de le dire pour le comprendre, c'est que chacun, dans sa sphère d'action, entend défendre ses privilégiés, et voudrait voir son voisin sacrifier les siens avec espoir qu'ils seront suffisants, tout au moins momentanément.

Les privilégiés sont de deux sortes : M. Louis Légasse et sa famille d'une part, et les fonctionnaires de l'autre. Nos lecteurs ne vont pas trop se récrier à ce sujet, il y a longtemps qu'ils s'aperçoivent de ce qui se passe.

Aussi ont-ils remarqué, comme nous, que M. Louis Légasse ménage la situation de tous les fonctionnaires susceptibles de pouvoir porter atteinte à ce que nous appelerons modestement ses privilégiés.

De leur côté, les fonctionnaires, par reciprocité, ménagent tout ce qui touche aux intérêts de M. Légasse, ferment les yeux même sur ce qu'il peut y avoir d'irregularité dans sa manière de faire.

Pour imposer silence à toute velléité de sortir de ce cercle de fer, deo jumente, M. Légasse est délégué et le grand manitou des municipalités de Saint-Pierre, de Miquelon et de l'île aux Chiens. Quand l'une proteste, les deux autres emboitent le pas, et le rouage, le plus conforme à connaître les aspirations d'une population, est vicié par se trouver entre les mains d'un seul homme qui, à chaque instant, met l'administration en échec au seul profit de ses intérêts.

De cette situation périlleuse la faute en incombe au gouvernement qui transgresse dans ses principes les plus élémentaires sa manière d'administrer en France avec celle de coloniser : c'est à dire qu'il est mis en échec aux colonies par sa propre faute et contrairement à ce qu'il fait en France se laissant leurrer par des apparences qui ne trompent personne.

Dans de telles conditions défectueuses de colonisation, notre administration ne peut pas, et surtout ne veut pas décentement convenir que le luxe de fonctionnaires qui nous est imposé est hors de proportion avec les ressources du pays, et avec la population de la colonie sans même mettre en évidence les exigences administratives.

Voilà ce dont aucune administration de la colonie n'a jamais voulu convenir; pour une raison ou pour une autre, on maintient donc et on protège des sinécures dont les titulaires ont presque honte, sauf les jours de la sainte touche.

On va bien jusqu'à parler de certaines suppressions comme devant se produire dans un lointain que l'on n'aperçoit pas, tant il semble reculer son horizon jusqu'à l'infini.

Cependant, les difficultés économiques et financières se compliquent de

plus en plus, et, pour y faire face, on est obligé de sortir de la régularité qui est la règle sans exception en fait d'administration.

Depuis le commencement de l'année 1907, non seulement la municipalité du chef lieu ne peut plus payer ses dépenses courantes, mais il en est de même de la solde de ses employés. C'est le service local qui, chaque mois, assure le paiement de la solde de ses employés.

Une situation aussi obérée de la municipalité ne s'était jamais vue ; à quoi bon alors s'imposer le luxe d'un rouage administratif qui, par l'état de décadence de la colonie, ne peut plus faire ses frais.

De son côté, ce n'est un secret pour personne, l'administration locale, financièrement parlant, est aussi malade : pour payer ses employés, n'est-elle pas obligée de recourir elle aussi à une sorte d'emprunt ?

Est-il besoin de faire ressortir que cette situation est grave de conséquences et que personne ne fait rien pour l'améliorer ou l'atténuer.

Que dirait-on d'une maison de commerce qui n'en ferait pas assez pour payer son nombreux personnel et qui le garderait quand même, sous prétexte du bon renom de la maison, ou du prestige de son passé ?

Certainement, il n'y aurait qu'une voix pour clamer que ce serait de l'aberration inexplicable. N'est-ce pas là ce que font à l'envi, et l'administration et la municipalité ?

Pour sauver Saint-Pierre d'une ruine que tout le monde touche du doigt, il faudrait entrer dans la voie des réformes et des suppressions radicales, de manière à ramener Saint-Pierre à ce qu'il était au moment de la reprise de possession, où ce n'était qu'un établissement de pêche. On nous en a bien donné le titre, mais tous les rouages inutiles d'une manière d'administrer démodée sont restés comme par le passé.

Au contraire, on dirait que c'est au moment d'une débâcle fatale que chacun tient plus que jamais à se cramponner davantage à ses privilégiés, au risque de voir tout s'effondrer.

Pour faire prendre patience aux uns et aux autres, de temps en temps on parle de réformes, c'est un moyen de faire croire que l'on y pense, que l'on est entrain de les méditer ou de les solliciter.

Pendant ce temps là, le bon contribuable paie ses impôts jusqu'au dernier sou, et on rit, en a partie, de la grimace qu'il fait quand il faut quand même payer des impôts aussi exorbitants, dans un pays presque réduit à la misère.

Sur tout, quand chacun peut se rendre compte aujourd'hui que ces impôts suffisent à peine à payer les trop nombreux rouages d'une administration que l'on pourrait réduire sans inconveniient de moitié du même coup.

Il est vrai que les fonctionnaires se disent pour leur excuse qu'une colonie

est riche quand elle se paie le luxe de pageur d'un service postal à 100,000 francs par an, d'autant plus que le présentant du gouvernement n'a pas cru devoir supprimer ou amoindrir une telle dépense et que l'occasion était si favorable ; à vrai dire, il n'y a donc pas de raison pour que de moins privilégiés se sacrifient ou se suicident de gaité de cœur.

Par la force des choses comme par un esprit de conservation, le gros privilégié qu'est M. Louis Légasse ne peut faire autrement que d'être de cet avis et de n'archer dans cette voie ; alors, à perte de vue, on fait semblant de chercher des combinaisons économiques que l'on ne trouve pas, ou qui n'ont même pas le mérite d'être présentables.

Et pendant ce temps là, la terre continue à tourner, la ruine s'accentue de plus en plus, et la catastrophe finale devient de plus en plus imminente. Mais au moins, si la colonie sombre, les privilégiés n'y auront rien perdu, ni un sou de leur solde, ni un centime de leurs spéculations mercantiles.

De tous cotés, on endort les gens, on les asphyxie dans une somnolence dont le Réveil sera un sauve qui peut général, dont les artisans auront été ceux qui d'une part se cantonnent dans leurs fonctions et, d'autre part, ceux qui se cramponnent à leurs privilégiés comme la dernière planche de salut de leur égoïsme.

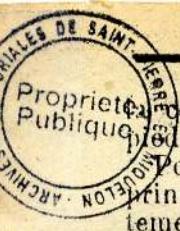
## L'HOPITAL COLONIAL

Dans un précédent article, nous avons dit que l'hôpital se trouvait être encombré et que l'on avait été obligé de refuser l'hospitalisation d'autres malades provenant encore des passagers du vapeur « Sylvie ».

On sait que la Métropole nous a passé la direction, l'entretien et tout le service de l'hôpital, appartenant autrefois au département de la Marine. De là, une nouvelle charge qui est venue augmenter celles déjà trop considérables que la colonie supporte.

Aussi avons-nous le droit de nous étonner de cet encombrement aussi subit et à la suite du premier arrivage du printemps. Et ce qui nous étonne le plus, c'est que l'on se soit trouvé dans l'obligation de refuser des marins, qui, réellement, par une saison rigoureuse, ne peuvent être bien soignés qu'à l'hôpital ou en ville dans des maisons hospitalières.

Après le licenciement des sœurs, nous pensions qu'à l'aide du matériel du lazaret et du sanatorium, on pourrait, ou on aurait pu tirer parti de leur grand salon, de leur réfectoire, dortoir et même de l'oratoire, de manière à créer sans frais quelques salles de malades de plus, dont la plupart auraient



communauté de se trouver de plein-pied au rez-de-chaussée.

Pour que la place manque et dès le printemps, il faut donc que ces appartements n'aient pas été réservés ou utilisés au profit des malades, à moins que le chef du Service de santé, dans un moment d'imprévoyance, ait attribué à l'économie et à sa famille tout ce qu'il y avait de disponible après le départ des sœurs.

On nous a cependant assuré que, tout récemment, une commission avait fonctionné pour instruiter au point de vue économique de la subsistance du personnel de l'hôpital.

Sans doute, cette commission a borné là ses travaux, opérant même une diminution de quelques centaines de francs à celui-ci et autant à celui-là, pour au moins dire qu'elle a fait œuvre utile.

C'est là ce que l'on appelle des économies de bouts de chandelle, quand, à côté de cela, des dépenses se chiffrent par des milliers de francs sont laissées intactes et ne sont même pas aperçues.

Tout d'abord, par suite de complaisances, il y a trop de fonctionnaires et d'employés auxquels on accorde le bénéfice du logement et qui n'y ont pas droit, qui réglementairement n'y ont même jamais eu droit.

Ainsi, jamais un chef de bureau de première ou de deuxième classe n'a eu droit à un logement quelconque, encore moins à un hôtel somptueux, qui, à tout prendre, aurait bien mieux convenu au chef du Service judiciaire qu'il a fallu loger et meubler à grands frais.

C'est le sieur Angoulvant qui a tranché dans le grand pour ne pas mettre un terme à un abus, et ce sont les contribuables qui paient les fantaisies d'administrer plutôt par camaraderie que conformément à l'équité de se montrer économe des deniers publics.

Dé ce chef, voilà donc une double dépense de location et d'ameublement que l'on s'est cru obligé de faire, quand il n'y avait qu'à dire à un fonctionnaire: il n'y a plus de direction de l'intérieur, vous n'avez pas droit au logement et le chef du Service judiciaire y a droit.

A combien se serait montée l'économie réalisée dans l'installation de ces deux logements, certainement à plusieurs milliers de francs.

S'il n'y avait quelqu'un, mais malheureusement ces fantaisies se passent dans tous les services, parce que les fonctionnaires, qui sont de passage, qui ne se ressentent pas des mauvaises campagnes, sont généreux pour s'accorder et accorder tout ce que leur bon plaisir peut concevoir et cela au détriment des contribuables.

A la dernière heure, nous apprenons que le service de l'hôpital a été en effet obligé de faire venir le matériel de couchage du Lazaret et du Sanatorium; et, avec ce matériel, l'on a installé de nouveaux lits dans les greniers de l'hôpital.

On nous a assuré que les médicaments et autres objets de pansage ne viendraient que par le Saint-François d'Assise qui est en ce moment en croisière dans les mers d'Islande.

Il eut été plus pratique de mettre ce matériel de première nécessité à bord du navire transporteur des passagers, dont l'arrivée devait forcément coïncider avec la venue du gros contingent des équipages.

## INTERVIEW TERRE-NEUVIENNE

Nous avons tenu, à titre d'actualité, à ce que nos lecteurs soient au courant de ce que nos amis de Terre-Neuve disent et pensent de nous.

En même temps, c'est un moyen de se rendre compte des démarches qui viennent d'être tentées aux Etats-Unis pour la participation des armateurs de Gloucester à la création d'un frigorifique.

Bien entendu, nous laissons au journal «The free Press» de Saint-Jean la responsabilité de ce qu'il avance au sujet de la mission que M. Miller vient d'accomplir aux Etats-Unis d'Amérique.

Nous engageons ceux qui voudront contrôler nos dires à se reporter au journal terre-neuvien du 12 mars 1907, auquel nous les avons empruntés.

### Une situation sérieuse

#### M. W. R. Howley fait le récit de son voyage à Gloucester.

M. W. R. Howley, qui a visité Boston, Gloucester et autres centres américains au sujet de la commission nommée par la «Suprême Cour» pour prendre les renseignements concernant l'embarquement de pêcheurs de Terre-Neuve sur les navires américains, est de retour, après une absence de quatre semaines.

Interviewé par «The Free Press», M. Howley s'exprime ainsi:

Sur la question qui lui était posée de savoir s'il avait entendu parler d'un arrangement au sujet des intérêts de Gloucester et de Saint-Pierre-Miquelon: M. Howley ajoute: «Oui, j'ai rencontré à Gloucester un monsieur de Saint-Pierre du nom de Miller; et, par coïncidence, il est le fils d'un homme qui, il y a une vingtaine d'années, eut à se défendre d'une poursuite pour infraction au Bait Act. M. Miller était à Gloucester afin de chercher le capital pour l'établissement à Saint-Pierre d'un gigantesque Frigorifique Franco-Américain pour la conservation de la boîte. Le capital nécessaire à cette entreprise serait évalué à cent mille dollars, dont cinquante mille seraient garantis par Saint-Pierre, les autres cinquante mille, M. Miller comptait se les procurer à Gloucester.»

M. Howley a compris qu'en plus de cela, M. Miller était autorisé par Saint-Pierre à offrir tous les encouragements aux Américains pour s'occuper de ce projet. Après enquête, M. Howley a appris, par des personnes de Gloucester, que les offres de M. Miller étaient que, tout ce qu'ils auraient besoin, il pourrait l'obtenir pour eux. M. Miller est allé presque jusqu'à leur offrir Saint-Pierre.

Traduit du «The Free Press»

## AIGUADE MUNICIPALE

Depuis plusieurs jours déjà, les manœuvres de la Municipalité sont en train de défoncer la place du quai pour arriver à dégeler le tuyau qui alimente l'aiguade du quai.

Une fois de plus, nous avions donc préconisé en connaissance de cause que la dépense qui a été faite l'an dernier à pareille époque était inutile, parce que l'on n'avait pas remédié au défaut de pose de cette conduite auxiliaire.

Il est donc regrettable, faute d'une amélioration possible, de voir que c'est au moment où l'on a le plus grand besoin de l'eau de l'aiguade, qu'elle fait complètement défaut.

M. Poirier, qui préside actuellement aux destinées obérées de la Municipalité et qui, dès l'an dernier, était chargé des travaux à titre de spécialité, aurait dû se souvenir que le tuyau de l'aiguade en question fait un coude en hauteur de près de deux mètres à l'endroit de sa jonction avec le tuyau de 10 de la rue Bisson. Ce changement de niveau force le tuyau de l'aiguade à se prolonger presque à fleur de terre et par conséquent à être sensible à la gelée.

En laissant les choses à peu près dans le même état, il y aurait un moyen de remédier à cet inconvénient annuel, tout simplement en donnant une pente régulière au tuyau depuis sa vanne de fermeture jusqu'au quai.

De la sorte, quand le tuyau sera fermé, le vide se fera de lui-même, et là où il n'y a pas d'eau il est impossible qu'il se forme de glace.

## Le patronage aux Œuvres de mer

Dimanche soir, à l'occasion de la fête de Pâques, il y avait soirée récréative et foule au refuge des Œuvres de mer.

A ces sortes de réunions, on est très hospitalier, c'est à dire que l'on y reçoit tous ceux qui désirent passer un moment de récréation et d'agrément.

Au nombre des assistants se trouvait un groupe de petits jeunes gens du patronage qui ont voulu faire le bousin

comme chez eux. Mal leur en a pris, car le frère Eugène et l'abbé Benoist les ont ramassés de la belle manière et sans prendre de gants.

Au reste, on sait que le nouvel aumônier est un gaillard qui n'a pas froid aux yeux et qui ne se laisse pas marcher sur les pieds: il l'a déjà prouvé.

Une fois de plus, nous prenons en flagrant délit de mauvaise éducation les jeunes gens du patronage.

On se demande avec raison à quel titre et dans quelle intention l'auteur du chant de l'oie est venu troubler la réunion d'une œuvre œuvre?

Ce petit incident confirme donc bien tout ce que nous avons dit de ce qui se passait au patronage, puisque ces jeunes gens ne peuvent aller dans le monde sans commettre quelque esclandre fâcheux et de nature à y laisser l'impreinte du cachet de leur distinction d'un genre nouveau.

## ARRIVAGES

Enfin, mardi dernier dans la matinée, le premier navire voilier a fait son entrée dans notre port.

Celui qui a eu cet honneur était encore le Saint-Michel, capitaine M. Provost, qui, dans l'après-midi, était suivi de la Juanita, armateurs MM. Yvon frères.

Depuis quelques années que ces deux navires font les passagers, ils ont toujours fait leur entrée au port dans la même journée, tantôt l'un le premier, tantôt l'autre, suivant qu'ils étaient favorisés en cours de traversée.

Mercredi, la goélette locale « Uranie » patron Poulard, armateur M. Grezet, rentrait à son tour, venant par la Baie sans être signalée.

Jeudi matin, le brick-goélette « Normande », capitaine Paisnel, armateur M. Jaquet, venant de Granville, arrivait bon quatrième.

Ces quatre navires ont été retardés dans leur traversée respective par les gros vents debout. La voilure et la maturité de l'Uranie ont eu beaucoup à souffrir de ce gros temps.

## ANNONCES & AVIS

### A VENDRE ou A LOUER Ensemble ou séparément

### L'HABITATION BEUST & FILS

Comportant magasins à sel, à morue, à marchandises; sécherie à morue (système Whitman), charpenterie, tonnellerie, comptoir, écuries, boulangerie, maisons d'habitation, graves, cales, prairies, etc.

## A VENDRE

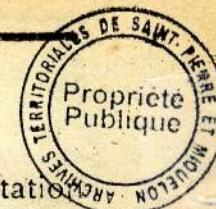
1° Divers articles d'exploitation tels que chalands, grand canot à rames, bascule à contrôle, pompe aspirante et foulante, etc.

2° Diverses marchandises telles que caisses à morue assorties, allonges en fer pour cales et constructions. grande seine à capelan, etc.

3° Divers objets mobiliers.

S'adresser à l'Habitation Beust

## AVIS



Le monopole de représentation des Corderies de la Seine lui ayant été concédé, le soussigné a l'honneur d'informer MM. les armateurs qu'ils trouveront chez lui à de bonnes conditions:

Avançons, Bitord, Câbles acier et manille, Coco pour aussières, sabailles et bosses de doris, Funnin pour rides, Etoupe filée, Fil de fer pour haubans et d'amarrage, Fil d'acier, Lignes de pêche, d'amarrage, Orains, Ralingue manille et goudronnée, Taraud.

E. BENATRE

## G. M. GRAHAM & C° Limited

G. M. Graham

John F. Carey

Edouard Lacroix

John M. Gibbon

### Agents et Courtiers maritimes

Commercial Street

### NORTH-SYDNEY

Epicerie

Quincaillerie

Articles d'armement

Charbon

Glace

### EDOUARD LACROIX

Agent du Comité central des Armateurs de France

Est tout spécialement chargé des affaires avec les maisons françaises, et une attention toute particulière sera apportée par la maison aux navires et goélettes qui viendront prendre leur boëtte à North-Sydney. Par suite de marchés passés avec les pêcheurs, Monsieur G. M. GRAHAM, Administrateur-Directeur du seul frigorifique du port, pense pouvoir l'approvisionner amplement dès que le hareng aura fait son apparition.